
N° 1996-0476 - Urbanisme, habitat et développement social + finances et programmation - Vénissieux - Quartier de la Darnaise - Aménagement du centre du quartier - Département développement urbain - Direction des projets urbains - Service développement social urbain -

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 janvier 1996, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Le quartier de la Darnaise est constitué de 14 tours regroupant environ 3 500 habitants. Ces tours, propriété de l'OPAC du Grand Lyon, font l'objet d'une réhabilitation et deux d'entre elles accueillent les organismes de formation Bioforce et ARAFDES.

Par ailleurs, la Communauté urbaine procède au réaménagement des espaces extérieurs dans un souci d'amélioration du cadre de vie des habitants et d'une meilleure identification entre espaces publics et privés.

Pour compléter ces opérations de revalorisation, il convient de constituer un véritable centre de quartier autour de l'actuelle structure commerciale en difficulté. Le programme d'aménagements à réaliser comprend :

- l'implantation de commerces de proximité en complément de ceux existants, en vue de relancer l'activité commerciale indispensable au bon fonctionnement d'un quartier à forte vocation sociale,
- la création d'un pôle multiservice destiné à accueillir les services et les équipements publics manquant dans le quartier, des locaux d'accueil à vocation sociale, l'agence de l'OPAC du Grand Lyon ainsi que des locaux de formation pour renforcer la présence de Bioforce et d'ARAFDES,
- la création d'emplacements sécurisés de stationnement destinés aux véhicules du personnel et des usagers du centre.

Le coût total de ce programme est évalué à 19 500 000 F et serait financé comme suit :

- Union européenne (dossier URBAN)	2 300 000 F	
- Etat (subvention FSU)	4 400 000 F	
- région Rhône-Alpes	2 100 000 F	
- département du Rhône		1 000 000 F
- communauté urbaine de Lyon	2 800 000 F	
- ville de Vénissieux	3 400 000 F	
- OPAC du Grand Lyon	2 000 000 F	
- emprunts auprès de la Caisse des dépôts et consignations	1 500 000 F	

Dans l'hypothèse où le Département n'apporterait pas de financement, l'Etat se substituerait à celui-ci pour la même somme.

Un protocole d'accord serait établi entre les partenaires de ce projet pour fixer les objectifs et le programme des réalisations ainsi que l'engagement financier de chacun d'eux.

La mise en oeuvre de ce protocole ferait l'objet de conventions entre le maître d'ouvrage et les financeurs pour chacune des opérations qui en résulteraient ;

B - Propose d'approuver le principe d'aménagement d'un véritable centre de quartier à la Darnaise et de l'autoriser à signer le protocole d'accord à intervenir entre les partenaires financeurs de ce projet ainsi que les actes à intervenir lors de la mise en oeuvre de chacune des opérations ;

Vu le présent dossier ;

Ouï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le principe d'aménagement d'un véritable centre de quartier à la Darnaise.

2° - Autorise monsieur le président à signer le protocole d'accord à intervenir entre les partenaires financeurs de ce projet ainsi que les actes à intervenir lors de la mise en oeuvre de chacune des opérations.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,